

4 principaux cas d'usage possibles



1

Commande

2

Renouvellement anticipé

3

Déclaration de perte ou vol

4

Visualisation de l'image digitale
et impression

- Un assuré ne peut réaliser qu'**une seule démarche à la fois**, pour lui ou un de ses ayants droit.
- La demande de **renouvellement anticipé** de la carte n'est **possible qu'à partir de 2 mois avant la date d'expiration** de la carte actuelle.

Cas d'exclusion du téléservice



- ▶ L'assuré n'ayant pas son adresse à jour
- ▶ La demande de **renouvellement** effectuée **trop tôt avant** la date d'expiration
- ▶ **L'assuré qui a déjà déclaré plusieurs fois la perte/le vol** de sa carte européenne d'assurance maladie au cours de l'année
- ▶ L'assuré dont la **carte a déjà été annulée** **et** une **nouvelle commande est déjà en cours**
- ▶ **L'assuré dont le dossier n'est pas à jour**